



LA COLOMBIE, ENTRE GUERRE ET PAIX

ÉDITO

Par décision du procureur général de la République, Gustavo Petro, maire de Bogotá, a été destitué de ses fonctions et privé du droit de se présenter à tout type d'élection pour une durée de quinze ans.

Cette sanction radicale n'est pas motivée par des faits de corruption ou des actes relevant du droit commun, mais par de supposées irrégularités dans la réforme du système de collecte des ordures de la capitale colombienne décidée par le maire il y a un an. Cette décision, apparemment administrative, pourrait paraître grotesque si elle ne couvrait pas des manœuvres politiques à géométrie variable, liées à l'avenir du pays, à la définition de son destin de guerre ou paix.

Les problèmes de Petro ont commencé lorsqu'il a décidé de modifier le système de collecte des ordures. Certes, la transition fut un peu difficile, les poubelles s'étant accumulées dans les rues de la capitale pendant quelques jours, mais comme l'avoua le procureur, le réel crime de Petro est d'avoir voulu rendre ce service public, au détriment des opérateurs privés, « *violant ainsi la libre concurrence* ». C'est l'expérience d'un modèle alternatif de gestion urbaine qui est ici sanctionnée et que l'on empêche d'aller à son terme.

La violence de cette décision contre le troisième personnage élu de l'Etat, défiant les sept cent mille électeurs qui avaient élu leur maire moins de deux ans auparavant, a été assimilée par Petro à un « coup d'Etat ». Le magistrat responsable n'en est pas à son coup d'essai. En 2010, il a fait destituer la sénatrice du parti libéral Piedad Cordoba, l'accusant de « *collaboration avec les Farc* », alors qu'elle était mandatée par le gouvernement pour précisément négocier la libération des otages avec la guérilla. Non content de la destituer et sans faire appel au jugement des électeurs, ce même juge l'a interdite de toute fonction électorale publique pour une période de dix-huit ans. Ces décrets de mise à mort politique manifestent le non respect de la démocratie et inquiètent quant à l'avenir, notamment en ce qui concerne les perspectives de pacification du pays.

Ancien guérillero du M19, Petro est aussi un symbole. Il passe à l'action politique après la démilitarisation de son mouvement, illustrant ainsi la possibilité de réinsertion civile et politique des guérilleros. Sa destitution adresse donc un message politique très clair aux négociateurs d'accord de paix entre les Farc et le gouvernement, donnant un avant-goût des difficultés auxquelles peuvent s'attendre les guérilleros ou politiques de gauche qui aspireraient à une fonction électorale après la conclusion d'un accord de paix.

L'attitude ambiguë du président Santos, refusant de se prononcer sur la légitimité de la mesure, s'inscrit dans la bataille déjà engagée entre prétendants à la présidence de la République – les élections ont lieu en mai 2014 – et partisans d'Alvaro Uribe notamment, fidèlement soutenu par le procureur général de la République. L'ex-président Uribe est violemment opposé à toute négociation avec les Farc, préférant à cette alternative la guerre à outrance. Pour gagner sa réélection, Juan Manuel Santos avait parié sur la possibilité d'un accord de paix avant les élections. La délégitimation d'un de ses adversaires politiques entache la crédibilité de sa volonté de négociation et de conclusion d'un accord de paix sincère, d'autant que les opérations militaires continuent.

La destitution de Petro soulève également le problème des failles de la Constitution de 1991, qui représente une étape importante de démocratisation de la vie politique colombienne. Le vice-président actuel, qui fut membre de la Constituante et qui participa activement à sa rédaction aux côtés des élus du M19, reconnaît que les pouvoirs considérables de justice administrative confiés au procureur général de la République avaient été conçus, non comme un instrument de contrôle politique mais dans le but de lutter contre la corruption endémique, que dans le cas de la destitution de Gustavo Petro il ne s'agissait pas de cela, et que la Constitution devrait être modifiée sur ce point.

Confronté à ce « coup d'Etat », le maire de Bogotá a décidé de résister pacifiquement. Au-delà de l'appel à se mobiliser lancé à ses électeurs et à tous les démocrates choqués par cette décision, il déposa des recours en justice en Colombie, mais aussi devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, pour obtenir une mesure de suspension de la décision du procureur.

L'enjeu de cette bataille de procédure dépasse la personnalité de Petro. Les prochains mois nous diront si la Colombie va réellement s'engager sur la voie de la paix et de la réconciliation ou replonger dans la guerre. La forte mobilisation populaire, croissante avant Noël, retombée avec les fêtes de fin d'année, peut faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.



SOMMAIRE

AMÉRIQUE LATINE

- Une région en pointe pour les traitements rétroviraux..... page 5
- Coopération dans la lutte contre la malnutrition page 5

ARGENTINE

- Une grève policière met en danger la démocratie, trente ans après sa restauration page 5
- Projet de réforme du Code pénal page 6
- Rébellion contre Monsanto et ses semences transgéniques..... page 6
- Une promotion militaire contestée page 7

BOLIVIE

- Travail des enfants : une révision polémique page 8
- Le pays entre dans l'ère spatiale page 8

BRESIL

- Joao Goulart réinstallé symboliquement à la présidence du Brésil..... page 9
- Progrès des quotas de Noirs page 9

BRESIL / FRANCE

- Visite d'Etat de François Hollande et après page 9

CHILI

- La victoire de Michelle Bachelet page 10
- Des militaires condamnés pour la caravane de la mort page 11
- Décret-loi sur les consultations des peuples indigènes..... page 11

COLOMBIE

- Révélations sur l'élimination des dirigeants des Farc page 11
- La suite des négociations avec les Farc..... page 12

CUBA / ETATS-UNIS

- Au-delà de la poignée de main Obama-Castro page 12

CUBA

- Emission de bons du Trésor pour couvrir le déficit budgétaire page 13
- Autos en vente libre..... page 14

EQUATEUR

- Approbation du nouveau Code pénal..... page 14

MEXIQUE

- La contre-réforme énergétique adoptée à la hussarde page 14
- Limitation du droit de manifester dans la capitale page 15

 **SOMMAIRE****NICARAGUA**

Adoption de la réforme constitutionnelle controversée page 16

PARAGUAY MERCOSUR

Le Parlement vote pour l'entrée du Venezuela dans le Mercosur page 16

URUGUAY

Démission du ministre de l'Economie page 17

Vers le retrait des casques bleus page 17

VENEZUELA

Le gouvernement passe le test des municipales page 17

Dialogue avec l'opposition page 18

Interdiction des licenciements page 18

VENEZUELA / FRANCE

PSA assemblera des voitures page 18

AMÉRIQUE LATINE

UNE RÉGION EN POINTE POUR LES TRAITEMENTS RÉTROVIRAUX

Trente ans après le début de la pandémie du Sida, 1,74 million de personnes vivent avec le VIH en Amérique latine et dans les Caraïbes selon les données publiées par Onusida.

Cela étant, selon un récent rapport de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), trois personnes infectées sur quatre y reçoivent un traitement rétroviral. Depuis 2010, cela représente une augmentation de 10 % de l'accès à ces traitements. Dans des pays tels que l'Argentine, le Brésil, le Chili, Cuba et le Mexique, plus de 80 % des malades sont couverts ; ils sont 70 % au Belize, au Costa Rica, au Nicaragua, au Pérou, en République Dominicaine et au Venezuela.

Selon l'OPS, la région est en pointe pour la fourniture et l'extension des traitements rétroviraux, en appliquant des innovations technologiques.

Toutefois, elle estime que la région doit encore faire des progrès dans certains domaines : une plus grande égalité dans l'accès aux traitements, à l'offre de traitements et de diagnostic. Par exemple, la Bolivie n'arrive qu'à une couverture de 35 % des malades. Sur-tout, l'OPS juge nécessaire d'insister sur l'importance du diagnostic précoce pour accéder à ces thérapies et réduire ainsi les risques de mortalité. Insistant sur la nécessité d'améliorer le diagnostic, le rapport estime que 50 % des personnes infectées par le VIH l'ignorent, ce qui contribue à la transmission du virus ; il constate qu'en 2012 la région a compté près de cent mille nouvelles infections et que près de soixante-trois mille personnes sont mortes du Sida.

L'OPS note aussi que les progrès des traitements sont parfois ralentis par des médicaments obsolètes ou inappropriés, mais aussi par des « épisodes de pénuries d'anti-rétroviraux ».

Source : BBC Mundo

COOPÉRATION DANS LA LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

7,2 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique en Amérique latine. L'OPS observe que ce phénomène connaît une croissance exponentielle dans la région, tout particulièrement parmi les populations les plus défavorisées. Le taux de malnutrition dans certaines régions, en particulier parmi les populations indigènes, est comparable à celui de certains pays d'Afrique sub-saharienne. En outre, 22,3 millions d'enfants n'ayant pas l'âge d'être scolarisé, 33 millions de femmes en âge de procréer et 3,6 millions de femmes enceintes souffrent d'anémie.

Dans le cadre de programmes soutenus par l'OPS et la Banque mondiale, douze pays latino-américains ont décidé d'échanger leurs expériences et les outils qu'ils utilisent pour garantir la santé, la sécurité alimentaire et la nutrition des mères les plus vulnérables et de leurs enfants, en particulier dans les situations de crise ou de catastrophes naturelles, dans le but de renverser la tendance et assurer la bonne croissance des nourissons.

Source : El País Internacional

ARGENTINE

UNE GRÈVE POLICIÈRE MET EN DANGER LA DÉMOCRATIE, TRENTE ANS APRÈS SA RESTAURATION

Alors que l'Argentine se préparait à fêter avec beaucoup de solennité les trente ans de la restauration de la démocratie, une grève des forces de police suivie de scènes d'émeute, de mise à sac de supermarchés et autres commerces, et d'affrontements avec la gendarmerie a montré les limites de la politique mise en œuvre depuis dix ans, et les risques que court la démocratie restaurée.

Partie des villes de Córdoba, Santé Fé et Buenos Aires, la contestation policière s'est ensuite étendue comme un écho à d'autres provinieses, dont les forces de police réclamaient des augmentations de salaires, comme c'était le cas dans six autres provinces. Ce conflit est l'expression d'une crise à multiples facettes. Dans les trois capitales provinciales concernées, une fracture sociale profonde existe, aggravée par le développement exponentiel de la culture de soja dans

les zones périphériques, privant les plus vulnérables d'un accès à la terre ou à des terrains constructibles. D'autre part, on assiste à un boom du trafic de drogue, entraînant une hausse de la délinquance et de l'insécurité, alors que les policiers ferment les yeux, régulant à leur guise crimes et délits, tout en réussissant à négocier la protection des gouverneurs. Au point que ces mutineries policières n'ont pas entraîné de réactions immédiates des gouverneurs des provinces, dépassés par les événements et trop occupés à faire pression sur le gouvernement fédéral pour satisfaire leurs propres intérêts politiques.

La crise est aussi celle de la réforme impossible de l'institution policière qui dure depuis trente ans. L'organisation de la police, le rôle qui lui est dévolu n'a pas changé depuis la présidence de Rivadavia, à l'indépendance du pays. L'objectif n'était pas de garantir la sécurité des citoyens mais d'assurer la maîtrise et le contrôle du territoire. L'enterrement de la doctrine de la sécurité nationale à la chute de la dictature entraîna un effacement progressif des forces armées dans le rôle de contrôle du territoire et des citoyens. Aujourd'hui, les forces de police ont pris la relève de l'armée et ont la capacité de déstabiliser le pays, province par province, comme l'ont prouvé les événements de décembre. Par ailleurs, l'absence de canaux démocratiques – les forces de police étant soumises à la seule autorité des chefs de police nommés par les gouverneurs élus des provinces – pour faire entendre les revendications portant sur les conditions de travail et de salaire des policiers, permettent toutes les dérives, les tendances mafieuses ou anti-démocratiques, ainsi que la corruption.

À la suite de cette rébellion policière, l'Etat fédéral a repris la main après quelques journées de flottement – en l'absence de la présidente en congé maladie –, avec le soutien affirmé de la très grande majorité des politiques et des organisations de la société civile qui ont condamné fermement ces mouvements, réclamant des sanctions sévères contre les responsables de cette vague d'insubordination, et des enquêtes sur la relation entre ces mouvements de rébellion et la vague de mise à sac de commerces simultanée.

Les gouverneurs de Córdoba et Santa Fé ont fini par laisser tomber les chefs policiers de leur province, et ces derniers sont maintenant détenus pour complicité de trafic de drogue. En revanche, à Buenos Aires, le maire Mauricio Macri – opposant au gouvernement fédéral – a gardé les siens bien qu'une commission

d'enquête du Sénat ait demandé la destitution d'une cinquantaine d'officiers, y compris le chef de la police actuel et son prédécesseur.

Source : *Página 12, El País Internacional, BBC Mundo, site ACTA*

PROJET DE RÉFORME DU CODE PÉNAL

En 2012, la présidente a confié par décret à une commission d'experts la tâche d'élaborer un nouveau Code pénal. L'avant-projet est bouclé et devrait être remis à la présidente avant d'être soumis au Parlement, en 2014.

Ce texte présente des nouveautés marquantes, visant à moderniser la législation argentine en accord avec les changements intervenus dans la société, mais aussi du fait de la mondialisation : posséder de la drogue pour la consommation personnelle ne sera plus un délit ; polluer méritera châtement, de même que l'usurpation d'identité par courrier électronique ; le viol aura une définition claire, qui inclura la fellation et la possibilité qu'il soit commis dans le mariage ; les entreprises pourront être amenées à répondre pénalement de leurs responsabilités ; la qualification de la corruption est élargie. Dans le domaine pénal proprement dit, il n'y aura plus de perpétuité et la peine maximale de trente ans est prévue pour les crimes contre l'humanité. Il n'y aura plus de registre de la récidive, utilisé actuellement pour empêcher la liberté conditionnelle. Le concept de « dangerosité » disparaîtra et, surtout, les délits mineurs ne seront plus passibles de prison, des peines alternatives seront définies.

Par ailleurs, un des principaux objectifs de cette réforme était de simplifier et d'harmoniser les normes pénales car, depuis l'établissement en 1921 du code en vigueur, celui-ci a subi près de neuf cents réformes.

Source : *Página 12*

RÉBELLION CONTRE MONSANTO ET SES SEMENCES TRANSGÉNIQUES

L'Argentine est le deuxième producteur mondial d'OGM, et pourrait devenir exportatrice de semences OGM si Monsanto réussit à achever sa fabrique de semences de maïs transgénique dans une petite ville de la banlieue de Córdoba.

Or, les habitants de Malvinas Argentinas, où Monsanto a décidé d'installer son usine en 2012, au milieu des champs de soja transgénique, se sont révoltés contre ce projet. Le mouvement de rébellion contre l'usine Monsanto n'est pas un mouvement d'écologistes ou d'opposants politiques, mais majoritairement de femmes mobilisées à partir de leur expérience. Elles connaissent toutes quelqu'un, dans leur famille ou le voisinage, qui souffre de problèmes respiratoires ou d'allergies coïncidant avec les fumigations des champs de soja transgénique au Roundup, un des produits les plus connus de la firme Monsanto. Les médecins dénoncent la croissance des cas de cancers et des malformations congénitales mais, jusqu'à l'annonce de l'arrivée en force de Monsanto, il y a eu peu de réactions. Depuis, tout a changé.

À la fin de septembre 2013, l'Assemblée des habitants de Malvinas Argentinas en lutte pour la vie, des associations de défense de l'environnement et d'autres organisations sociales, décident de bloquer l'accès au chantier. Précédemment, ils avaient réclamé à la municipalité et au gouvernement provincial le respect de la loi générale de défense de l'environnement, qui rend obligatoire la réalisation d'étude d'impact environnemental, obligation dont s'est facilement affranchi Monsanto, les autorités ne l'ayant pas réclamée. Ils avaient aussi demandé que soit réalisée la consultation publique prévue par la législation nationale, mais sont restés sans réponse.

Le blocus du chantier a amené les entreprises de construction à retirer leurs machines, et les ouvriers ne se rendaient plus sur le site. De son côté, Monsanto a cherché à intimider les leaders locaux et a menacé de traîner en justice les habitants participant à l'occupation, les accusant de « *porter atteinte à la sécurité publique* » en raison du blocage, tout en dénonçant de supposés « *actes de violence contre le personnel* » du chantier. Les occupants du chantier sont également accusés d'occupation illégale de terrain, ce qui, selon le Code pénal argentin, est passible de peines de prison allant jusqu'à trois ans et de lourdes amendes au civil pour préjudice économique.

La résistance aux projets de Monsanto n'est pas isolée à la banlieue de Córdoba. Selon des sondages, 63,2 % de la population est contre l'installation de la multinationale dans la province et 66,8 % soutient le mouvement de résistance des habitants de Malvinas Argentinas. La protestation s'étend dans les provinces agricoles voisines comme dans la capitale du

pays. Une organisation de familles rurales dénonce : « *Monsanto promeut un modèle d'agriculture industrielle, elle fait déboiser des milliers d'hectares pour y semer ses cultures transgéniques de maïs et de soja pour en tirer des graines, elle y fait régulièrement pulvériser des produits hautement dangereux pour la santé durant le cycle de culture, sans le consentement de notre communauté* », « *ce modèle n'a pas créé d'emplois, il ne produit pas d'aliments pour notre région et menace notre santé* », en particulier par les fumigations de produits agrochimiques.

Le Réseau universitaire Environnement et Santé déclare que douze millions de personnes sont concernées par les fumigations par glyphosate des vingt-deux millions d'hectares de culture de soja, maïs et autres cultures transgéniques, dans douze provinces argentines. Il dénonce le fait qu'aucun suivi ni contrôle officiel des taux de morbidité et de mortalité ne permette de vérifier si ces allégations et les constatations des médecins sont la conséquence des pesticides. Il n'y a pas non plus de contrôle des taux de pesticides dans le sang, ni de détection de ceux-ci dans les réservoirs d'eau. Enfin, les autorisations d'utilisation des pesticides sont fondées sur les normes techniques fournies par les entreprises elles-mêmes...

Sources : Mediapart, ALAI, Página 12, La República

UNE PROMOTION MILITAIRE CONTESTÉE

La promotion au poste de chef des armées du général César Milani, sur décision de la majorité du Sénat, a suscité un malaise chez de nombreux défenseurs des droits de l'Homme. En effet, il est accusé par des familles de victimes de la dictature de délits de lèse humanité, dont la disparition d'un soldat. Des procédures sont en cours mais les procès n'ont pas encore eu lieu. Les organisations de droits de l'Homme avaient recommandé de s'y opposer. Au moment de sa désignation, le général Milani était chargé des services de renseignement de l'armée.

Déjà en 2003, lorsque Nestor Kirchner avait décidé de renouveler la hiérarchie militaire, la candidature de Milani avait été rejetée grâce aux parlementaires, en particulier le cinéaste et membre du Sénat Pino Solanas, qui avaient rappelé que pesaient sur ce militaire des soupçons de participation à la répression illégale de la guérilla Ejército Revolucionario del Pueblo (ERP) sous le gouvernement d'Isabel Perón, avant même la dictature. Par la suite, on découvrit quatre autres

chefs d'accusation, dont celui de participation sous la dictature à la répression dans la province de La Rioja, où furent assassinés l'évêque Enrique Angelelli et des prêtres, dont Gabriel Longueville, mais aussi où disparut un soldat.

On observe que cette nomination contestée est concomitante de la réapparition de documents d'archives de la dictature dans des locaux de l'armée de l'air, documents depuis versés à la justice, événement interprété comme un signal de l'affirmation de la subordination des militaires au pouvoir civil, et de leur volonté de collaborer avec celui-ci. Supposition confirmée et même un peu plus car, dès sa nomination, le général Milani a déclaré que l'armée se devait d'appuyer « le projet national », déclaration interprétée comme mobilisation politique de l'armée en faveur du projet politique du « kirchnérisme ».

Sources : *Página 12*, *El País Internacional*

BOLIVIE

TRAVAIL DES ENFANTS : UNE RÉVISION POLÉMIQUE

Depuis 2001, une loi interdit le travail des enfants de moins de 14 ans mais n'est pas respectée. Le ministère du Travail a publié une étude selon laquelle 848 000 enfants des deux sexes entre 5 et 14 ans travaillent dans une vingtaine d'activités, qui vont de la récolte de canne à sucre ou de noix d'Amazonie aux mines, à la fabrication de briques, la collecte des ordures, le ménage dans les hôpitaux, le bâtiment, etc. Toutes sont des activités considérées comme pénibles ou dangereuses pour des mineurs. 88 % de ces enfants et adolescents sont payés à peine plus d'un dollar par jour. La majorité d'entre eux ne peut trouver de meilleur travail faute de formation professionnelle.

L'Assemblée nationale a souhaité réviser le Code du travail et fixer l'âge du premier emploi à 14 ans, conformément aux conventions internationales. L'objectif était de protéger les enfants contre l'exploitation et favoriser leur accès à l'éducation et à la formation.

Lorsque ce projet législatif a été connu, une polémique s'est ouverte entre les législateurs et l'UNATSO, le syndicat des enfants travailleurs, créé en 2011. Ces derniers ont organisé une manifestation devant l'Assemblée nationale, réprimée par la police à l'aide de

gaz lacrymogènes. Après cet épisode peu glorieux, le président Evo Morales a reçu une délégation de ces très jeunes travailleurs pour entendre leur point de vue et leurs propositions. Cette dernière propose d'abaisser à 12 ans l'âge du premier emploi, mais aussi de créer des droits et garanties propres aux jeunes travailleurs pour les protéger de l'exploitation et leur garantir des salaires au niveau de celui des adultes. Depuis, l'examen de la loi a été reporté.

Source : *El País Internacional*

LE PAYS ENTRE DANS L'ÈRE SPATIALE

La Bolivie est entrée dans l'ère spatiale avec le lancement du satellite Tupac Katari par un lanceur chinois. Financé à 85 % par la Banque de développement de Chine et à 15 % par la Bolivie, ce satellite, d'un montant de trois-cent-deux millions de dollars, commencera à émettre des signaux en avril 2014 et permettra d'étendre et améliorer les services de téléphonie, d'Internet, de radio et de télévision. Il devrait aussi servir dans les domaines de la sécurité et de la défense, ce qui semble inquiéter les militaires paraguayens, obsédés par les souvenirs de la guerre du Chaco. Du personnel civil et militaire bolivien a été formé en Chine, et deux stations d'observations spatiales ont été installées dans les régions de La Paz et de Santa Cruz.

Ce satellite soulève de nombreuses questions. Ses détracteurs insistent sur son coût élevé pour le pays le plus pauvre de l'Amérique du Sud. Le gouvernement répond en invoquant ce que rapportera le satellite, qui s'inscrit dans le projet de développement du pays. Les pays voisins pourront, par exemple, utiliser le signal satellitaire, ce qui devrait rapporter à la Bolivie vingt-cinq millions de dollars par an. De manière générale, le développement des télécommunications a été renforcé par la nationalisation, en 2008, de l'entreprise Entel qui, en retour, participe au développement du pays. En effet, son apport au budget de l'État permet de payer le revenu de dignité aux retraités et le bon Juancito Pinto, destiné à lutter contre la désertion scolaire, à couvrir les dépenses de transports et de fournitures scolaires des élèves de primaire ou du premier cycle secondaire.

Source : *Página 12*

 **BRÉSIL**
**JOAO GOULART RÉINSTALLÉ SYMBOLIQUEMENT
À LA PRÉSIDENTIE DU BRÉSIL**

Cinquante ans après avoir été renversé par un coup d'Etat militaire, Joao Goulart a été solennellement réinstallé à la présidence par un vote unanime du Congrès, lors d'une cérémonie en présence de la présidente en titre, Dilma Roussef. Cette décision très symbolique est intervenue un mois après l'exhumation des restes du président afin d'enquêter sur les causes de sa mort, considérée comme suspecte. Des soupçons d'assassinat par empoisonnement existent depuis certains demi-aveux de protagonistes du plan Condor, d'autant plus que le corps n'a jamais été autopsié.

La cérémonie de mi-décembre visait à rendre justice au chef de l'Etat, déposé par les militaires et qui, réfugié en Argentine, avait été enterré en catimini, sans que les honneurs dus à un chef d'Etat ne lui aient été rendus. Ceci est désormais chose faite, y compris en présence des chefs militaires des trois armes qui, contraints et forcés d'assister à la cérémonie, ont manifesté leur mauvaise humeur – en restant les bras croisés, refusant d'applaudir – à l'égard de ce qui ressemble à un désaveu du rôle de l'institution militaire, responsable du coup d'Etat et de la longue dictature qui s'ensuivit.

Cette décision des parlementaires s'inscrit également dans le processus de recherche de la vérité et de justice lancé lors de la création, en 2011, d'une Commission de la vérité, votée à l'unanimité.

Source : *Página 12, La República*

PROGRÈS DES QUOTAS DE NOIRS

Après une décennie de débats sur la faible représentation de la population noire dans la vie publique, l'idée de quotas avance et trouve un début de mise en œuvre. Après la proposition de la présidence d'un quota de 20 % de Noirs dans l'administration publique fédérale, le gouverneur de l'Etat de Sao Paulo a annoncé l'instauration d'un quota de 35 % de Noirs dans la fonction publique de son Etat. Ces deux initiatives devraient avoir un impact important car le gouvernement fédéral emploie plus de deux millions de fonctionnaires et le gouvernement de l'Etat de Sao Paulo cinq cent soixante-dix mille.

La proposition de quotas de Noirs dans tous les organes de représentation politique est venue d'un député du Parti de travailleurs (PT) de Bahia où la population est noire à 80 %, mais où les députés sont blancs à 90 %. L'idée a fait polémique, y compris au sein du PT, estimant que ce système porte atteinte aux principes démocratiques. Les partisans des quotas estiment que pour rompre avec cette non représentation, il faut créer des mécanismes rompant avec la « *logique de la non préparation des Noirs à l'exercice de charges publiques* ». Pour le député de Bahia, il s'agit « *non seulement d'inclure dans le débat politique une minorité exclue par l'histoire mais aussi de reconnaître la capacité de la population noire à être acteur dans le champ politique* ».

L'esclavage a été aboli au Brésil en 1888 mais la population noire reste marginalisée par la société brésilienne. Aujourd'hui, elle n'est plus une minorité mais la majorité, représentant 50,7 % de la population totale du pays.

Source : *El País Internacional*

 **BRÉSIL / FRANCE**
**VISITE D'ETAT DE FRANÇOIS HOLLANDE,
ET APRÈS ?**

En retour de la visite de Dilma Roussef en France, en 2012, François Hollande a effectué une visite d'Etat de deux jours pour renforcer le partenariat stratégique économique et politique existant depuis 2006. Les très nombreux représentants des grandes entreprises françaises présents dans la délégation devaient œuvrer au renforcement des liens économiques entre les deux pays en signant des contrats déjà connus ; l'engagement de Total dans l'exploitation du champ pétrolier offshore de Libra, d'Areva dans la construction d'un troisième réacteur pour la centrale nucléaire d'Angra, de Thalès pour la fourniture d'un satellite de télécommunications à usage civil et militaire qu'Arianespace lancera, et, en fin, de Bull en vue de la fabrication locale de supercalculateurs.

Selon l'Elysée, la visite de François Hollande visait à « *conforter le partenariat stratégique* » bilatéral en « *pente ascendante* », pour les échanges commerciaux et les investissements entre les deux pays. La France est le cinquième investisseur étranger (en stock) au

Brésil, septième économie mondiale avec deux-cents millions d'habitants, où cinq cents à six cents entreprises françaises sont déjà implantées.

Quant à la dimension politique du partenariat et de la visite, François Hollande devait tenter de réchauffer une relation politique distendue sous le gouvernement Sarkozy. Au-delà de la réaffirmation de l'accord sur quelques grands principes – attachement au respect de l'indépendance et de la souveraineté, du multilatéralisme, des institutions internationales –, le président français devait surtout aplanir les différends diplomatiques récents et présents entre les deux pays, par exemple sur le nucléaire iranien, sur la Syrie, mais aussi sur les interventions françaises en Afrique. Toutefois, le principal sujet de discussion devait porter sur les futures négociations d'un traité de libre échange entre l'Union européenne et le Mercosur, et plus particulièrement sur l'épineux dossier agricole.

Une semaine après la visite d'Etat, le Brésil annonçait sa décision de choisir l'avion de combat suédois contre ses concurrents français, le Rafale, et américain. Cette décision, fondée sur le critère du coût de l'appareil, met en évidence que le Brésil poursuit sa politique pragmatiste, n'hésitant pas à mettre en concurrence ses « amis ».

Sources : *Le Figaro, Le Monde, La Tribune, RFI*

CHILI

LA VICTOIRE DE MICHELLE BACHELET

Michelle Bachelet, candidate de la coalition « Nouvelle Majorité », alliant socialistes, communistes et démocrates chrétiens, a vaincu son adversaire de la droite dure, Evelyn Mathei, avec 62,15 % des suffrages exprimés. Son second mandat commencera en mars.

A première vue, cette victoire annoncée ressemble à un triomphe, mais il faut se méfier des illusions d'optique. En effet, seuls 41,60 % des électeurs chiliens ont voté. Ce chiffre a de nombreuses explications et causes. D'abord, la loi électorale a changé et le vote autrefois obligatoire est devenu volontaire, facilitant ainsi l'abstentionnisme ; ensuite, les listes électorales comptabilisent les Chiliens résidant à l'étranger alors que le Chili refuse d'organiser le vote à l'étranger ; de même, le vote par procuration ou par correspondance n'existe pas, ce qui prive de fait du droit de vote

tous ceux qui ne peuvent se déplacer jusqu'à leur bureau de vote ; en outre, les listes électorales n'ont pas été révisées et des personnes décédées, y compris pendant la dictature, n'ont toujours pas été radiées ; enfin, et ce n'est pas la moindre des causes du taux d'abstention, la désaffection vis-à-vis des partis politiques et du personnel politique en place.

La faible participation de l'électorat, a priori, prive la nouvelle présidente d'une légitimité incontestable et la rend vulnérable aux mécontentements et frustrations qui sont légion dans le pays. Toutefois, par son charisme et le capital politique gagné sous son premier mandat (2006-2010), Michelle Bachelet a la capacité de faire face à l'émergence de ces revendications sociales, culturelles et économiques. Durant une interview peu avant le second tour, elle analysait en effet que « *le pays a changé au cours des quatre dernières années, les Chiliens savent mieux ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas. Ce pays est un pays plus revendicatif, il a de grandes espérances, il est plus conscient de ses droits* ». Cette prise en compte des changements dans la société chilienne – contrairement à son adversaire de la droite qui s'inscrivait dans la continuité des politiques néo-libérales et l'autoritarisme hérités de l'ère Pinochet – a amené Michelle Bachelet à inscrire dans son programme électoral des propositions opposées à la politique qu'elle avait menée pendant son premier mandat, mais en phase avec les mouvements sociaux qui ont agité les quatre années de la présidence Piñera. En incorporant les revendications d'un nouveau système éducatif, d'une nouvelle constitution et d'une réforme du système d'imposition pour s'attaquer aux inégalités, le programme de la candidate Bachelet a réussi à cristalliser l'espoir de changement d'une partie de la société chilienne. Ce programme a pris en compte, de même, certaines revendications d'autres mouvements, tels que celles des indigènes, de la communauté homosexuelle ou des écologistes.

La présidente détient une majorité au Congrès lui permettant de faire les réformes sociales tant attendues et appliquer très rapidement les cinquante mesures annoncées pour les cent premiers jours de gouvernement. La rue est de nouveau prête à manifester si cela ne se faisait pas.

En revanche, pour ce qui est de la Constitution, Michelle Bachelet devra choisir entre une réforme qui ne satisferait aucune force politique et une Constituante qui réécrirait complètement les institutions

chiliennes, car elle n'a pas la majorité qualifiée requise pour changer la Constitution par la voie législative.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional, Página 12, Araucaria, La Jornada

DES MILITAIRES CONDAMNÉS POUR LA CARAVANE DE LA MORT

Quarante ans après les faits, un juge a condamné huit militaires à des peines de prison allant jusqu'à quinze ans pour les homicides qualifiés de quatorze prisonniers politiques dans le cadre des opérations de ce que l'on a appelé « la Caravane de la Mort » dans la région d'Antofagasta (nord du pays).

A la suite du coup d'Etat de Pinochet, le 11 septembre 1973, une « délégation » militaire a parcouru pendant quelques mois les villes du nord comme du sud du Chili, à la poursuite des opposants, laissant sur son passage des dizaines de morts, de personnes torturés et disparues.

Le juge a aussi ordonné que l'Etat et les condamnés payent des indemnisations pour préjudice moral aux familles des victimes.

Source : BBC Mundo

DÉCRET-LOI SUR LES CONSULTATIONS DES PEUPLES INDIGÈNES

Le président sortant, Sebastián Piñera, a promulgué un décret-loi baptisé « Règlement des consultations indigènes », dont la finalité apparente est d'acter dans la loi chilienne et de fixer les instruments juridiques d'application de la Convention sur les peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) – Convention 169. Cette dernière, ratifiée par le Chili depuis 2008 et entrée en vigueur en 2009, établit le devoir de l'Etat de consulter les peuples originaires sur tous les projets d'investissements, les lois et décisions administratives qui les affectent.

Le président Piñera n'a pas hésité à affirmer que ce décret était le résultat d'un processus participatif et démocratique dans lequel « toutes les communautés et peuples originaires ont pris part », sans exclure personne, alors qu'aucun des peuples originaires ne soutient le texte final du règlement qui, en outre, n'avait toujours pas été rendu public le jour de la signature.

De là les soupçons de collusion avec les entreprises minières et d'énergie qui souhaitent exploiter des territoires habités par des peuples indigènes, alimentés par l'affirmation du Conseil minier – regroupant la grande industrie minière – que « c'est une bonne nouvelle », et par un commentaire du journal El Mercurio, exprimant « sa satisfaction de ce progrès, avec l'espoir que ces dispositions réglementaires améliorent, au moins en partie, les problèmes d'incertitudes et de frein au développement des zones intéressées tant de fois suscités par la Convention 169 ». Et de préciser que des projets d'un montant de trente-trois milliards de dollars « dans des investissements miniers et énergétiques ont été paralysés en application de cette convention internationale ».

Les représentants de plusieurs communautés indigènes estiment que ce règlement « ne remplit pas les conditions minimales de consultation indigène établies par la Convention 169 », et que, concrètement, le nécessaire consentement des communautés indigènes à la réalisation ou non de projets qui concernent leurs territoires n'est pas pris en compte.

La question des normes réglementaires pour l'application de la Convention 169 fait l'objet d'un contentieux entre le gouvernement, le Parlement chilien et les Nations unies. En effet, dès le début, les politiques chiliens avaient l'intention de formuler un règlement a minima et surtout ne faisant pas du consentement des peuples indigènes une obligation. Le rapporteur spécial des Nations unies avait élaboré un rapport sévère sur le projet du gouvernement Piñera en lui demandant de respecter la Convention dans son intégralité, sans l'interpréter à sa guise.

On attend la réaction des Nations unies au décret-loi.

Source : Proceso

COLOMBIE

RÉVÉLATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DIRIGEANTS DES FARC

Les révélations du *Washington Post* sur la participation de la CIA – et semble-t-il la NSA – à l'élimination de plusieurs chefs de la guérilla des Farc dans le cadre d'un programme secret, autorisé par GW. Bush et poursuivi par le gouvernement Obama. Ces assassinats sélectifs ont été réalisés grâce à des bombes

« intelligentes », guidées par un système de géolocalisation capable de déterminer la position exacte d'une personne dans la jungle, et fournies par les centrales de renseignement américaines qui ont aussi apporté des renseignements sur la localisation des dirigeants des Farc.

Ce programme autorisé en 2000 au terme d'un accord secret avec le gouvernement colombien, disposait d'un budget – sur fonds secrets – de plusieurs millions de dollars, en marge des neuf milliards de dollars d'aide militaire que les Etats-Unis, à partir de 2000, ont apportés à la Colombie au titre du Plan Colombia, au nom de la lutte contre le trafic de drogue.

Les membres du gouvernement colombien, les présidents, anciens et actuels, ne se sont pas montrés surpris de cette information qu'ils ont estimée de notoriété publique, d'autant, disent-ils, que la coopération en matière de renseignement des deux pays est ancienne. Toutefois, des parlementaires du Parti de centre gauche (PDA) ont demandé que ces faits fassent l'objet d'une enquête, et que le gouvernement explique les interventions des Etats-Unis dans les affaires de sécurité de la Colombie.

En Equateur, la publication de ces révélations a suscité de sérieux remous. En effet, un des chefs des Farc a été assassiné en territoire équatorien par un raid mené par l'armée colombienne, ce qui avait provoqué une rupture temporaire des relations diplomatiques entre les deux pays.

On ne sait pour l'instant si ces révélations auront un impact sur les dialogues de paix qui ont lieu à La Havane depuis l'année dernière.

Source : *BBC Mundo, Página 1*

LA SUITE DES NÉGOCIATIONS AVEC LES FARC

La politique de lutte contre les drogues illicites est le troisième thème des négociations avec les Farc. Les représentants de ces dernières ont formulé dix propositions, plaidant pour la « *démilitarisation de la politique contre les drogues, le refus de l'intervention impérialiste et la décriminalisation des ruraux pauvres* » – qui cultivent la coca –, ainsi que des consommateurs. Ils ont proposé de considérer la consommation de drogues psychoactives comme un problème de santé publique. Ils ont insisté sur la nécessité que la politique de lutte contre les drogues soit centrée sur le démantement des structures « *narco-paramilitaires, criminelles*

et mafieuses incrustées dans l'Etat, ainsi que sur la nécessité de poursuites contre les capitaux impliqués dans l'économie du trafic de drogues ».

Ils ont aussi proposé la suspension immédiate des pulvérisations aériennes de glyphosate, la réparation des dommages causées par celles-ci, la substitution des cultures de coca, du cannabis et du pavot, mais, en revanche la reconnaissance des usages alimentaires, médicaux, thérapeutiques, industriels et culturels de ces cultures.

La délégation officielle s'est abstenue de toute déclaration mais on sait que le chef de délégation s'est prononcé pour l'éradication de la culture de la coca. Par ailleurs, à Bogotá, le procureur de la République a précisé que la Colombie ne pourrait pas légaliser unilatéralement la culture de la feuille de coca sans consensus international.

Source : *La Jornada*

CUBA / ETATS-UNIS

AU-DELÀ DE LA POIGNÉE DE MAIN OBAMA-CASTRO

La poignée de mains entre Barack Obama et Raúl Castro lors des obsèques de Nelson Mandela a fait l'objet de très nombreux commentaires. Transmis en direct par toutes les télévisions du monde, ce geste symbolique et inédit de salutation, bref mais courtois, ne pouvait en effet passer inaperçu.

La presse cubaine a banalisé l'occasion en la qualifiant de normale, entre personnes civilisées. La Maison blanche, immédiatement interpellée par les anti-castistes de Miami, a essayé de faire profil bas en affirmant que ce « *n'était pas un geste délibéré* ».

A Miami cependant, si les représentants de la première vague d'immigration cubaine se sont indignés qualifiant cette poignée de main de « *décevante* », « *d'indigne et erronée* » et même « *d'acte d'hypocrisie diplomatique* », les immigrants récents n'y ont pas vu un geste scandaleux. Au contraire. Leur profil est différent de celui des exilés de la première heure. Leur migration est d'essence économique et pour eux le vœux traditionnel des « *historiques* » chaque veille de Noël, « *l'an prochain à Cuba* », n'a aucun sens. En effet, le retour à Cuba n'a pas un sens politique de revanche

sur la révolution castriste puisqu'ils y retournent chaque fois qu'ils en ont l'occasion pour revoir leurs familles. Aussi, pour eux, tout ce qui peut aller dans le sens d'un allègement des conditions de relation avec leur île natale est bienvenu. Effectivement, dans la pratique et comme le montrent les sondages réalisés en Floride dans la communauté cubaine, les Cubains sont toujours moins nombreux à vouloir retourner s'installer à Cuba, même s'il y avait un changement de régime : ils étaient 22,6 % en 2000 et n'étaient plus que 15,6 % en 2007. Le rêve du retour s'est converti en souhait de s'installer et s'intégrer aux Etats-Unis. Selon les sondeurs, cette communauté est très assimilée, au point que les Cubains sont le groupe d'immigrants qui répond le plus souvent qu'ils ont « *seulement un peu* » ou « *presque rien* » en commun avec la population du pays natal de leurs ancêtres.

Quelques jours après cette poignée de main, Raúl Castro a prononcé un discours dans lequel il a enfoncé le clou en demandant aux Etats-Unis d'établir des « *relations civilisées* », c'est-à-dire respectueuses des différences, ajoutant que les Etats-Unis devraient abandonner leur demande de changement de régime – « *nous ne demandons pas aux Etats-Unis de changer de système politique et social et nous n'acceptons pas de négocier le notre* » – pour que les deux parties puissent continuer à travailler à l'amélioration de leurs relations. Dans la foulée, il a révélé qu'au cours de l'année écoulée, des diplomates cubains et étasuniens se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter de questions concrètes telles que l'immigration et le rétablissement du service postal, démontrant qu'il peut y avoir des relations civilisées entre les deux pays. Le discours étant public, la révélation de ces négociations était de toute évidence destinée à la consommation intérieure, car ces négociations sont connues.

Cette relation directe, ce ton nouveau, sont certainement confortés par les changements intervenus dans la communauté cubaine de Floride, mais aussi par le constat que les dissidents désormais autorisés à voyager, à rencontrer des politiques à l'étranger, ne font pas recette à l'intérieur. Comme le remarque *El País Internacional*, « *en 2013, il n'y a pratiquement pas eu d'expressions d'opposition, contrairement aux années précédentes, où des grèves de la faim, des occupations d'églises et autres protestations ont donné des maux de tête au gouvernement communiste* ». Et d'en expliquer les raisons : « *les opposants en tournée ont réitéré leurs critiques bien connues du gouvernement*

cubain mais sans annoncer des propositions viables sur les problèmes fondamentaux du pays » et en outre « *ils ont calqué leur vision sur celle de l'exil traditionnel* ». Un universitaire et diplomate cubain rajoute que « *les dissidents ont été plus intéressés par une reconnaissance extérieure plutôt qu'intérieure* » parce qu'ils pensent qu'ils « *peuvent atteindre leurs objectifs par des pressions extérieures sur le gouvernement cubain* ». Un universitaire américain va plus loin en affirmant à l'AFP que « *les poses de radicalisme verbal qu'ils adoptent* » au cours de leurs tournées sont « *un indicateur majeur de leur non pertinence dans la politique nationale* ».

Sources : *La Jornada, Página 12, El País Internacional, BBC Mundo, El Nuevo Herald*

CUBA

EMISSION DE BONS DU TRÉSOR POUR COUVRIR LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le ministre des Finances a annoncé l'émission par la Banque centrale de bons à vingt ans, avec un taux d'intérêt de 2,5 % pour couvrir le déficit budgétaire. Ils pourront être échangés seulement dans les banques cubaines.

Pour l'économiste cubain Pavel Vidal, « *cela représente un pas décisif vers l'autonomisation de la politique monétaire par rapport à la politique fiscale* » et « *un pas très positif pour renforcer la politique monétaire qui est la clé du processus d'élimination du système de dualité monétaire* ».

Les revenus tirés de ces bons devraient, selon le ministre, couvrir jusqu'à 70 % du déficit de 4,7 % du PNB prévu pour 2014. Les 30 % restant seront couverts par la création monétaire. Le ministre a aussi assuré que cela aidera à contrôler plus efficacement l'inflation.

Les banques privées (étrangères) ne sont pas autorisées à participer à cette levée de fonds. De toute façon, elles ne seraient guère intéressées car, selon un banquier, « *Cuba entre dans une période très difficile en terme de liquidités, avec un risque réel de default si jamais le Venezuela cessait de souvenir* » par les accords de troc pétrole contre médecins.

Cuba a réussi à renégocier une partie de sa dette mais cela ne lui rapporte rien en termes d'argent frais, et son accès à des devises fortes est très limité, sauf par des accords bilatéraux et quelques crédits bancaires

à très hauts taux d'intérêts. Les Etats-Unis s'y opposant, Cuba est toujours exclue des institutions multilatérales telles que la Banque interaméricaine de développement (BID), le FMI et la Banque mondiale, donc de leurs mécanismes de prêts.

Source : *Cuba Standard*

AUTOS EN VENTE LIBRE

Avec l'autorisation de la vente libre des motos, autos, camionnettes et minibus, neufs ou d'occasion, pour les Cubains comme pour les étrangers résidant à Cuba, le gouvernement a annoncé la levée d'une restriction vieille de cinq décennies. Jusqu'à présent, pour acheter une auto les Cubains devaient obtenir l'accord écrit du vice-président du pays, et les résidents étrangers une autorisation des autorités dont ils relevaient (le ministre de l'Information pour les journalistes, par exemple).

Les autorités ont annoncé que le produit des taxes prélevées sur ces ventes de véhicules sera versé à un fonds national destiné au développement des transports publics.

L'opinion de la rue s'est montrée a priori plutôt favorable à cette mesure : « *tout ce qui vise à l'élimination des interdits idiots est bienvenu* » dans un pays où, selon le correspondant de la BBC citant l'écrivain Lisandro Otero, « *tout ce qui n'est pas obligatoire est interdit* ».

Le sociologue cubain Aurelio Alonso, interviewé sur cette mesure, estime qu'« *acheter va impliquer le transfert de sommes très importantes... pour le système, un moyen de collecter des devises qui commencent à se concentrer dans les mains d'une minorité de la population. Elle sera marquée en outre par la différence entre une minorité ayant une voiture et une majorité dépendant des transports en commun* ». Il souligne ensuite que cette mesure d'accroissement du marché dans l'économie cubaine est aussi porteuse d'espoir dans la mesure où « *les gains obtenus par la vente par l'Etat de voitures seront enfin destinés à l'amélioration des transports publics* » car « *les difficultés des transports en commun ont été et sont extrêmement importantes* », ce qui constitue un problème social mais aussi économique, un « *grave obstacle au rendement de la main-d'œuvre* ».

Aux premiers affichages de prix – prohibitifs – de véhicules neufs, la disparition de l'interdit a mis des limites au rêve de voiture du citoyen lambda.

Source : *BBC Mundo, site Cubañía*

ÉQUATEUR

APPROBATION DU NOUVEAU CODE PÉNAL

Adopté en 1938, le Code pénal prévoyait des peines de prison pour les mendiants, les vagabonds ou les personnes qui offenseraient un cadavre. La nécessité de le réformer était donc évidente et partagée par tous les parlementaires, mais le projet soumis au Parlement est aussi objet de critiques, sur le fond et sur la forme. Sur le fond, il est vu par la société civile comme excessivement punitif, avec la possibilité de cumuler des peines d'incarcération jusqu'à quarante ans. Cela étant, il considère comme pénalement répréhensibles toute une série de délits ignorés par le Code antérieur tels que les violations des droits humains, le féminicide, mais aussi la mauvaise pratique des médecins.

Sur la forme, alors que l'élaboration du projet et son débat ont duré plus de deux ans, l'examen et le vote ont été accélérés pour satisfaire aux exigences du Groupe d'action financière internationale (Gafi) et obtenir le retrait du pays de la liste noire de cette institution. Il fallait à tout prix montrer au Gafi l'engagement du pays à combattre le crime organisé et le blanchiment, en lui présentant un nouveau Code pénal au moins approuvé par le Parlement avant même qu'il soit ratifié par la présidence. L'ingérence du président Correa dans les débats est un autre objet de contentieux, en particulier le débat portant sur l'autorisation de l'avortement pour les victimes de viol ; ingérence assortie d'une menace de veto présidentiel qui a amené l'Assemblée à revenir sur sa décision antérieure d'autorisation de l'avortement.

Source : *El País Internacional*

MEXIQUE

LA CONTRE-RÉFORME ÉNERGÉTIQUE ADOPTÉE À LA HUSSARDE

En un temps record, entre le 11 et le 21 décembre, le président Peña Nieto a réussi le tour de force de faire voter sa réforme énergétique par les deux chambres du Congrès, de la faire entériner par les parlements de vingt-et-un Etats, d'obtenir le feu vert de la Cour constitutionnelle et de signer le décret d'application de la loi qui entre immédiatement en vigueur.

L'adoption de cette nouvelle loi sur l'énergie, qui nécessitait d'amender plusieurs articles de la Constitution, représente une victoire historique des conservateurs du pays sur l'opposition de gauche, mais aussi une revanche sur l'héritage et les institutions issues de la Révolution mexicaine et de la période de la présidence du général Cárdenas qui, entre autre, nationalisa, en 1938, l'industrie pétrolière.

La nouvelle législation enterre un des acquis de la Révolution de 1910 et de la Constitution de 1917 qui, dans son article 27, conférait à l'Etat la propriété de la terre, de l'eau et du sous-sol, concrètement du pétrole et des minerais ; c'est sur la base de cet article que le président Lázaro Cárdenas expropria (en payant des compensations) la Standard Oil Company étasunienne et la britannique Royal Dutch Shell, ainsi que d'autres compagnies pétrolières de moindre importance.

Les entreprises nationalisées furent unifiées pour former l'entreprise Pemex, dans laquelle le Syndicat des travailleurs du pétrole siégeait au Conseil d'administration. Premier employeur du Mexique, Pemex a été pendant soixante-dix ans un des piliers de l'économie nationale. Selon l'Institut de la statistique, en moyenne 37 % des ressources fiscales de l'Etat mexicain proviennent de la vente des hydrocarbures, et la valeur estimée de l'entreprise equivaut à 10 % du PIB du pays.

La réforme énergétique ouvre aux compagnies pétrolières privées étrangères la possibilité de signer des contrats ou licences pour perforer et produire sur la base d'un partage des profits ou de la production. Pemex, en perdant son statut de société nationale, entre en concurrence avec les sociétés pétrolières mexicaines ou étrangères. Le Syndicat des travailleurs du pétrole est exclu du nouveau Conseil d'administration. La nouvelle loi s'applique aussi au secteur électrique, production et distribution, contrôlée par la Compagnie fédérale d'électricité (CFE), qui est elle aussi désormais ouverte aux investissements privés.

Les conséquences de cette modification du statut de l'entreprise et de l'ouverture au capital privé national et étranger sont de deux ordres. D'abord, sur le plan social, on s'attend à des licenciements en masse, de l'ordre de cent mille, comme ce fut le cas pour l'entreprise nationale de chemins de fer. Ensuite, sur le plan politique, en excluant du Conseil d'administration de la nouvelle entreprise le syndicat du pétrole, le président Peña Nieto se coupe d'une de ses bases

sociales, acquises historiquement et de manière inconditionnelle à son parti, qui pourrait en payer le prix dans un avenir proche. En effet, le pouvoir du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) s'est largement appuyé de 1930 aux années 2000, sur le contrôle des industries nationalisées et des syndicats uniques qui lui étaient affiliés, et sur la cooptation dans le parti et les instances législatives ou gouvernementales des dirigeants de ces syndicats. Le processus de décomposition de ce système très corrompu pourrait encore s'accélérer. La réforme énergétique ne transforme pas seulement l'économie mexicaine, mais referme une période historique en démolissant les institutions fondatrices du système politique.

La réforme n'a pas été adoptée tranquillement malgré les apparences. Les manifestations de rejet ont été très nombreuses dès son annonce et les opposants ont promis de continuer à se mobiliser pour empêcher son application. Ils envisagent de demander un plébiscite – mais on ne sait pas si la Constitution permet l'organisation d'un referendum – et de porter devant la justice des plaintes sur la légalité de la loi.

Sources : *La Jornada, BBC Mundo, El País Internacional, Mexican Labor News and Analysis*

LIMITATION DU DROIT DE MANIFESTER DANS LA CAPITALE

La méthode du bulldozer semble gagner du terrain : les commissions des droits de l'Homme et du district fédéral (la ville de Mexico) de la Chambre des députés fédérale, ont adopté en première lecture et sans débat, en privant les représentants de l'opposition du droit à la parole, le principe d'une restriction du droit de manifester dans le district fédéral, à l'initiative d'un député du PAN, que l'on dit être membre de la société secrète d'extrême droite et ultra catholique El Yunque, mais aussi de l'Opus Dei.

Dorénavant, il ne sera possible de manifester dans la capitale que de 11 heures à 18 heures et uniquement dans les rues secondaires ; en outre, il sera interdit de manifester pour exiger du gouvernement fédéral ou du district la modification ou l'abrogation d'une mesure ; enfin, pour faire bonne mesure, les autorités du district fédéral seront dans l'obligation de faire intervenir la force publique au cas où des manifestants contreviendraient à ce nouveau règlement.

Cette décision, prise au motif frivole de respect de la liberté de circulation et contre les embouteillages dans la capitale, doit en principe être examinée en deuxième lecture en février prochain, mais on peut craindre que la même procédure antidémocratique soit utilisée pour ensuite forcer son adoption en session plénière au Parlement.

Outre le fait qu'elle viole les principes constitutionnels d'exercice des libertés d'expression, de réunion et de manifestation qui ne sont pas sujets à autorisation préalable ou condition par quelle qu'autorité que ce soit, cette initiative législative empiète sur les compétences de l'Assemblée législative du district fédéral. Si elle était définitivement adoptée en plénière par les députés, elle représenterait une régression démocratique considérable en matière de respect des droits des habitants de la capitale, en réprimant la protestation sociale, mais aussi en donnant faculté au gouvernement fédéral de démettre le maire de la capitale s'il se refusait à faire intervenir la force publique contre des manifestants. La capitale a été longtemps administrée directement par un représentant, nommé par l'Etat fédéral et non par un maire élu, privant de représentation démocratique ses vingt millions de citoyens ; le changement obtenu de haute lutte s'était conclu par l'élection de maires de gauche ou centre-gauche, développant une politique résolument opposée à celle des gouvernements fédéraux.

Miguel Angel Mancera, maire de la capitale, a d'ores et déjà annoncé que si cette mesure était adoptée, il lancerait un recours en constitutionnalité.

Source : *La Jornada*

NICARAGUA

ADOPTION DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE CONTROVERSÉE

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture la réforme de la Constitution. Le projet de réforme, contesté, a été modifié à la marge : les « cabinets de la famille » créés par l'épouse du président, ne seront pas inscrits dans la loi fondamentale, ni les contrôles d'Internet ; les militaires ne pourront pas être élus à la Cour suprême ni à des fonctions électorales, mais pourront occuper des postes importants de l'administration publique, comme la direction des douanes

ou des impôts. Le principal contentieux, celui de la réélection sans restriction dans le temps du président avec un pourcentage de voix nécessaire minime pour être élu, est dorénavant possible. Et plus encore, la nouvelle législation donne au président des pouvoirs exceptionnels lui permettant de faire passer des lois sans passer par l'Assemblée nationale...

Le Nicaragua passe ainsi d'un système en principe parlementaire à un système présidentiel contesté par une partie de la population, qui n'a pas été consultée.

Ce changement a suscité des réactions très vives, certains hommes – et femmes – politiques n'hésitant pas à comparer le président Ortega au dictateur Somoza qui s'est accroché à la présidence à vie.

Source : *El País Internacional*

PARAGUAY / MERCOSUR

LE PARLEMENT VOTE POUR L'ENTRÉE DU VENEZUELA DANS LE MERCOSUR

Le Sénat d'abord, puis les députés, ont adopté le protocole d'adhésion du Venezuela au Mercosur. Les règles du Mercosur veulent en effet que toute adhésion plénière d'un nouvel Etat membre soit soumise à la ratification des Parlements des Etats membres fondateurs (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). Jusqu'à présent, et pendant trois années, le Paraguay avait refusé l'adhésion du Venezuela, dont il critiquait le système démocratique. Toutefois, le Venezuela est tout de même entré dans le Mercosur, à la faveur de l'exclusion temporaire du Paraguay, pour cause de coup d'Etat. Le vote du Parlement paraguayen, souhaité par le président Cartes, est le signe de sa volonté de normaliser les relations avec le reste des pays de la région.

Le Parlement paraguayen a aussi voté la levée de la déclaration de « *persona non grata* » à l'égard de Nicolás Maduro, à la suite de propos assez peu diplomatiques mais qualifiés aujourd'hui « *d'incident passager* » par le président de la commission des Affaires étrangères, d'après lequel il faut « *agir avec hauteur d'esprit, cesser d'être prisonniers du passé... car si le Paraguay n'est plus dans le Mercosur, il perdra son attractivité pour les investisseurs* ».

Sources : *La República, Página 12, El País Internacional*


URUGUAY
DÉMISSION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE

Le ministre de l'Economie Fernando Lorenzo a démissionné quelques heures avant d'être mis en examen pour « abus de fonctions », dans le cadre de l'affaire de la faillite, en 2011, puis la vente aux enchères, en 2012, de la compagnie d'aviation nationale « Pluna ».

Lorenzo a démissionné de sa propre initiative pour, dit-il, faciliter la recherche de la vérité par la justice. Il a fait l'objet d'une plainte déposée par des sénateurs du Parti national (opposition) ainsi que par l'ex-président de la Banque nationale, pour de supposées irrégularités financières dans l'accord donné par cette dernière pour accorder à l'entreprise Cosmo la reprise de la compagnie aérienne en faillite.

Le président Mujica, son prédécesseur Tabaré Vazquez – aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle de 2014 –, ainsi que tous les partis de la majorité, ont manifesté leur solidarité envers le ministre démissionnaire soulignant que, dans cette affaire, son honnêteté n'était pas mise en cause, et qu'il ne s'agissait pas d'un cas de corruption. En attendant que la justice conclue ses investigations. En revanche, quatre autres personnages mis en cause dans « l'affaire Pluna », dont l'ex-président de la compagnie arienne, l'ont été pour escroquerie. Leurs cas sont distincts de ceux des ex-ministre et président de la Banque nationale.

Pluna était une petite compagnie aérienne opérant deux cent cinquante vols par semaine, faisant essentiellement du cabotage avec les pays voisins, Argentine, Brésil, Paraguay et Chili. Sa situation financière était un véritable casse-tête pour le gouvernement, qui a essayé de maintenir les vols et les emplois en essayant de vendre ses parts à la société argentine associée à l'exploitation, de revendre une partie de la flotte à une entreprise espagnole qui s'est ensuite retirée, puis a dû se résoudre à décréter la liquidation de l'entreprise.

Cela étant, la démission du ministre des Finances représente une sérieuse épine pour le gouvernement, et risque de devenir un argument de l'opposition dans la prochaine campagne présidentielle.

Sources : *La República*, *Página 12*, *El País Internacional*

VERS LE RETRAIT DES CASQUES BLEUS

Le ministre des Affaires étrangères uruguayen, Luis Almagro, a annoncé que « *s'il n'y a pas d'avancées démocratiques en Haïti, l'Uruguay retirera ses troupes* » qui font partie de la Mission de stabilisation de l'ONU pour Haïti (Minustah). En accord avec l'ONU, 34 % de ces troupes (casques bleus) seront retirées d'ici au mois d'avril prochain.

Le maintien ou le retrait du reste de ces troupes est conditionné aux avancées de l'institutionnalité démocratique. Si le conseil électoral permanent est réformé de façon à donner des garanties à l'opposition pour se présenter aux élections et si un calendrier électoral cohérent est établi, l'Uruguay accepterait de retirer ses troupes progressivement comme le proposent les Nations unies, sinon celles-ci seraient retirées à brève échéance.

Source : *La República*


VENEZUELA
LE GOUVERNEMENT PASSE LE TEST DES MUNICIPALES

Avec une participation de près de 60 % des électeurs, le PSUV au pouvoir s'est imposé dans la majorité des municipalités du pays, même si l'opposition, réunie dans la Mesa de Unidad Democrática (MUD) a progressé, remportant cinquante-trois mairies – dont celles de Caracas et des plus grandes villes du pays, Maracaibo, Valencia, Barquisimeto, San Cristobal et Trujillo – sur trois cents trente-cinq. Le PSUV, en obtenant cent quatre-vingt-seize mairies, reste majoritaire et n'a pas été rejeté par la majorité de la population comme l'opposition l'appelait à le faire, en faisant des municipales un test politique ; de manière symétrique, les chavistes appelaient la population à faire des élections un plebiscite en faveur de leur révolution. De là les discours croisés des uns et des autres clamant leur victoire électorale, confirmant de fait la polarisation de la vie politique vénézuélienne.

Même si, après les présidentielles, l'érosion de l'adhésion au chavisme sans Chávez est confirmée, celui-ci conserve une majorité suffisante pour être légitimé, mais doit pour cela essayer de tenir compte de l'opposition et ouvrir le dialogue avec celle-ci.

DIALOGUE AVEC L'OPPOSITION

Neuf jours après les élections municipales, le gouvernement de Nicolás Maduro a organisé une rencontre avec soixante-huit maires de l'opposition récemment élus, dont le maire de Caracas, et des gouverneurs.

Malgré les échanges de noms d'oiseaux et autres insultes entre soutiens du gouvernement et partisans de l'opposition, le résultat des élections municipales a incité le gouvernement à ouvrir le dialogue avec son opposition. En effet, bien que le parti gouvernemental soit resté majoritaire en sièges et en voix dans le pays, les progrès de l'opposition ne pouvaient plus être ignorés, d'autant moins que les défis ne manquent pas – inflation, pénuries, insécurité – pour lesquels un minimum de consensus national est nécessaire.

Le président a appelé les élus à l'unité, à la « maturité politique » et à la coopération politique sur les questions de l'économie, du logement, de la sécurité, de la santé, de l'eau, des communes et des services. Il a annoncé que sera ouvert un portail informatique pour que les maires et gouverneurs d'opposition puissent présenter leurs projets.

Faisant preuve d'une humilité inhabituelle, le président s'est adressé à l'opposition en assurant qu'il n'avait pas l'intention de mettre son drapeau dans sa poche et ne demandait à personne de le faire ; à vrai dire, cette déclaration a été facilitée par l'absence à cette rencontre du gouverneur de l'Etat de Miranda, Enrique Capriles, ex-candidat présidentiel et rival malheureux de Maduro qui n'avait pas accepté l'invitation mais avait déclaré soutenir le dialogue.

Reconnaissant de fait la force de l'opposition, Nicolás Maduro a dû écouter les plaintes de ses élus, réclamant que soient garanties les ressources et crédits des municipalités d'opposition, mais aussi des revendications politiques nationales telles que la plus grande transparence des revenus du pétrole, l'amnistie pour les « prisonniers politiques », la fin des « municipalités parallèles », créées par le gouvernement à la fois pour assurer que sa politique soit bien présente dans les régions contrôlées par l'opposition, et pour limiter les compétences des dirigeants de celle-ci.

Source : *BBC Mundo*

INTERDICTION DES LICENCIEMENTS

A la veille des élections municipales de début décembre, le gouvernement de Nicolás Maduro a annoncé la reconduction pour une année du décret interdisant les licenciements dans les secteurs privé et public protégés par le Code du travail. Ce décret avait déjà été prorogé pour 2013.

Source : *La Jornada*

VENEZUELA / FRANCE

PSA ASSEMBLERA DES VOITURES

L'assemblage de véhicules par Peugeot-Citroën est désormais acté, après avoir été annoncé en mai lors de la visite de Nicolás Maduro en France.

L'usine d'assemblage sera une entreprise mixte entre le gouvernement vénézuélien et Peugeot SA. Elle devrait produire cinq mille voitures dès 2015, pour ensuite monter en charge jusqu'à quinze mille véhicules par an.

Ces voitures Peugeot destinées au marché vénézuélien seront soumises à la réglementation annoncée peu avant par le gouvernement, visant à fixer les prix des véhicules neufs ou d'occasion pour limiter l'inflation dans ce domaine.

Source : *Le Monde*